

Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

cc2020-07-16-004 : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au Pôle métropolitain
"Caen Normandie Métropole".

Le conseil de la communauté de l'agglomération - Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le dix juillet deux mil vingt, s'est réuni le seize juillet deux mil vingt, à huit heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21 à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Yves ANQUETIL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Géraldine PAING, M. Alain SEVÊQUE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Patrice GENEST, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCCOUDRAY : Mme Michel de BEAUCCOUDREY, BERIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLEES : M. Claude JVALET, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORET : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, CONDE-SUR-VIRE : M. Dominique CAILLIEZ, COUVAINS : M. Christian PERIER, DANGY : M. Dominique PAIN, DOMJEAN : M. Louis JANNIERE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DEZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VENERON : M. Henri FONTAINE, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MARIGNY-LE-LOZON : M. Fabrice LEMAZURIER, Mme Adèle HOMMET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HEBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Claude SAPIN, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, Mme Annabelle DESPREY, SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Jérôme VIRLOUVET, M. François BRIERE, M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Amélie DURAND, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Djihia KACED, Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Kévin LETELLIER, M. Jean-Yves LETESSIER, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-

PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD, Mme Jocelyne RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, Mme Julie TRAVERS, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

BOURGVALLEES : M. Serge DESVAGES donne pouvoir à M. Claude JAVALET, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY donne pouvoir à M. Jacques CLAIRAUX, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Stéphanie CANTREL donne pouvoir à M. Alexandre HENRYE, M. Arnaud GENEST donne pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Christine LE COZ donne pouvoir à M. Jean-Karl DESCHAMPS, Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à M. Kévin LETELLIER, M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Virginie METRAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER

CANISY : M. Jean-Marie LEBEHOT représenté par sa suppléante Mme Marie-Pascale HOUBEN, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE représentée par son suppléant M. Philippe GOSSELIN, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS représentée par son suppléant M. Axel VALETTE

Étaient excusés :

BOURGVALLEES : Mme Fabienne LECLER, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	81
- nombre de suppléants présents	3
- nombre de pouvoirs	11
- nombre d'absents non représentés	2



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 16 juillet 2020

Service instructeur : Direction des affaires générales

Titre du rapport : Élection des représentants de Saint-Lô Agglo au Pôle métropolitain "Caen Normandie Métropole"

Rapporteur : Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 portant statuts de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-142-VL du 27 décembre 2016 modifiant les statuts annexés à l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 créant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo issue de la fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy,

Vu la délibération n° c2017-01-16.015 du conseil communautaire du 16 janvier 2017 relative à l'adhésion de Saint-Lô Agglo au pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole », dans le cadre du pôle réseau.

Vu les statuts du pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole » validé en comité syndical du 22 décembre 2017.

CONSIDERANT ce qui suit :

Saint-Lô Agglo, pour son entier périmètre, au pôle métropolitain, dans le cadre du pôle « Réseau » doit désigner ses représentants titulaires au nombre de 6 et ses suppléants d'un nombre identique au sein du pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole ».

Le pôle métropolitain est constitué de communautés de communes ou d'agglomération, de départements. Il prend la forme :

- d'un syndicat mixte à la carte qui permet à chaque établissement public de coopération intercommunale de ne participer qu'aux seules actions intéressants directement son territoire et sa population, auquel peuvent adhérer également conseils départementaux et régionaux ;

Les fonctions de ce pôle métropolitain se décomposent comme suit :

- Cinq domaines d'action d'intérêt métropolitain : l'aménagement durable, le développement économique, les services aux populations, l'environnement et les

coopérations inter-territoriales. Chaque domaine d'action faisant l'objet d'un programme de travail triennal ;

- Une interface de dialogue et de coordination, entre établissement public de coopération intercommunale et collectivités membres, vis-à-vis de partenaires tiers (chambres consulaires, organisations du tourisme, établissements publics...), de l'Etat et d'autres acteurs métropolitains (Vallée de Seine, Estuaire de la Seine) ;
- Les instances du pôle : un comité syndical rassemblant l'ensemble des délégués métropolitains, un bureau rassemblant le président et les vice-présidents, et une conférence métropolitaine des exécutifs rassemblant le président de chacun des membres.

Avec 79 000 habitants (population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2020), Saint-Lô Agglo disposerait au sein du pôle métropolitain de 12 délégués (6 titulaires et 6 suppléants).

Il est donc proposé à Saint-Lô Agglo d'élire les représentants de Saint-Lô Agglo au sein du syndicat du pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole » dont trois membres pour le bureau. Ces derniers feront l'objet d'un vote lors du comité d'installation au pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole ».

Les conseillers communautaires intéressés pour participer à cette instance sont invités à se faire connaître. Il s'agit de :

DÉLÉGUÉS AU PÔLE MÉTROPOLITAIN		
COMITÉ SYNDICAL		BUREAU
Titulaires	Suppléants	
1- M. Fabrice LEMAZURIER 2- Mme Emmanuelle LEJEUNE 3- M. Laurent PIEN 4- Mme Evelyne MASSICOT 5- M. Mickaël GRANDIN 6- M. Roland COURTEILLE	1- Mme Géraldine PAING 2- M. Jean-Yves LETESSIER 3- M. Jérôme VIRLOUVET 4- Mme Amélie DURAND 5- M. Dominique PAIN 6- Valentin GOETHALS	1- M. Fabrice LEMAZURIER 2- Mme Emmanuelle LEJEUNE 3- M. Laurent PIEN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 92 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Mathieu JOHANN-LEPRESLE.) et 1 abstention (Monsieur Michel RICHARD.) :

- l'élection des six délégués titulaires et six suppléants susmentionnés pour représenter Saint-Lô Agglo au sein du pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole »,
- la proposition des trois délégués pour siéger au bureau syndical tel que susmentionnée.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
reçue en préfecture le et affichée le 24 JUL. 2020

Extrait certifié conforme

Monsieur Fabrice LEMAZURIER



